

REVUE DE PRESSE AOUT 2016

Par Emmanuelle Carre-Raimondi, journaliste

BREVES

Etats-Unis

Des nanoparticules pour traiter le cancer des os

L'animal modèle pour tester les traitements contre le cancer est, à l'heure actuelle, la souris. Cependant, une étude a tenté de faire l'expérience sur des chiens atteints de cancer, avec des résultats positifs.

Les chercheurs de l'université de l'Illinois ont ainsi inoculé un traitement contre le cancer des os à des chiens déjà malades. Malgré le stade avancé de la maladie, les particules se sont logées dans les sites atteints par les tumeurs, grâce à une nanoparticule, le pamidronate, qui s'attache de préférence aux zones atteintes des os. Elle s'est également montrée imperméable au cancer.

L'étude a été publiée dans la revue Proceedings of the National Academy of Sciences le 13 juin.

Les chiens utilisés pour l'étude étaient tous des animaux de compagnie, atteints d'un cancer des os avancé, mais qui toléraient très bien les hautes doses inoculées sans signe de réaction négative.

(source : Newstat, 1er août)

Etats-Unis

Le manque de diversité génétique du bulldog n'améliore pas sa santé

Populaire mais connu pour sa mauvaise santé, le bulldog anglais vit environ 8 ans. D'après une nouvelle étude, il semblerait difficile d'améliorer cette longévité.

Les chercheurs de l'université de Californie UC Davis ont étudié la diversité génétique de la race, en se basant strictement sur l'ADN plutôt que sur les pedigrees. Il en résulte (et ce n'est pas surprenant) une très forte consanguinité. Pour la race, cela signifie un pool génétique très appauvri, alors qu'une diversité génétique permettrait d'améliorer nettement la santé des individus.

L'étude a été publiée dans la revue Canine Genetics and Epidemiology le 28 juillet.

Les chercheurs ont étudié l'ADN de 102 bulldogs anglais, dont 87 venant des Etats-Unis, les autres d'autres pays. Ces chiens ont été génétiquement comparés à 37 autres chiens de la même race, afin de déterminer si les problèmes génétiques de la race venaient des pratiques d'usines à chiots.

L'étude a confirmé l'idée initiale, à savoir à quel point le génome du bulldog a été modifié en 5 siècles de croisements, concentrés principalement sur l'apparence du chien. « *Nous étions nous-mêmes saisis de voir à quel point il restait peu de place pour de nouvelles modifications* », explique Niels Pedersen, principal auteur de l'étude.

(source : NewStat, 2 août)

Allemagne

Les chattes répondent à l'appel des petits dès qu'il y a urgence

L'instinct maternel n'est pas l'apanage des humains ! En effet, les chatons semblent bénéficier d'une communication unique en son genre avec les chattes, même celles qui ne sont pas leur mère, d'après une étude des chercheurs de l'école de médecine et de l'école vétérinaire de Hanovre (Allemagne).

Les chattes sauraient ainsi distinguer dans les appels des petits les différents niveaux d'urgence et y répondre en conséquence. Les chats mâles ne semblent pas ajuster leur réponse comportementale de la même manière.

L'étude a été publiée le 12 août dans la revue *BMC Evolutionary Biology*.

Les chercheurs ont enregistré 14 miaulements chez 7 chatons, 4 mâles et 3 femelles, âgés de 9 à 11 jours, dans deux contextes différents. En « stimulation modérée », le chaton était physiquement séparé de sa mère et frères et sœurs pendant 3 minutes et non manipulé. En « stimulation forte », le chaton était retiré du « nid » pendant 3 minutes, soulevé du sol et retourné sur le dos.

« De façon surprenante, mâles et femelles adultes répondaient de la même manière lorsqu'un chaton miaulait dans un cas de stimulation modérée. Mais lorsque leur niveau de stress augmentait, les femelles ajustaient leur réponse comportementale, contrairement aux mâles. Par ailleurs, il ne semblerait pas nécessaire pour une femelle d'avoir déjà été mère pour manifester ce type de comportements et réagir à l'appel de chatons stressés », explique Wiebke Konearding, principale auteur de l'étude.

(source : NewStat, 15 août)

Etats-Unis

Une étude menée sur la fertilité des chiens pointe du doigt les conditions environnementales

Au cours des 70 dernières années, un déclin de la fertilité du sperme humain a été observée, tandis qu'une augmentation des cancers des testicules et d'anomalies génitales pourraient indiquer un effet de l'environnement sur l'appareil reproducteur masculin. Les chercheurs pensent que certains perturbateurs endocriniens, trouvés par exemple dans un environnement chimiquement pollué, seraient à incriminer.

Le chien domestique partageant le même environnement que l'homme, il est amené à manifester plus ou moins le même type de maladies, souvent à la même fréquence, et répond d'ailleurs souvent de la même façon aux traitements thérapeutiques. Il a été démontré qu'en 40 ans, les cancers des testicules ont augmenté chez les chiens, selon une courbe relativement parallèle à celle des humains. Des chercheurs américains ont ainsi étudié la qualité du sperme chez 5 races de chiens (border collie, berger allemand, labrador, golden retriever ...) sur une période de 26 ans, se basant également sur une base de données de santé afin d'identifier d'éventuelles modifications chez les chiots mâles. Afin

d'évaluer l'impact environnemental sur la santé des individus, les concentrations de polluants chimiques ont été mesurés dans les tests et les prélèvements sur les fonctions endocriniennes et le sperme.

Les chiens testés avaient un taux de consanguinité assez faible, pour ne pas biaiser les résultats. Certains chiens étaient suivis pendant plusieurs années, les vieux chiens étant progressivement retirés de l'étude et remplacés par des plus jeunes. Ceux-ci étaient sélectionnés pour leur bonne santé physique et comportementale, mais leur fécondité n'était pas un critère.

Les chercheurs ont observé une diminution de la mobilité des spermatozoïdes sur une dizaine d'années. Dans les tests, plusieurs composants chimiques dont des bisphénols ont été identifiés.

Ces résultats démontrent avec certitude, et pour la première fois, un déclin de la fertilité chez les chiens sur une longue période. Si certains paramètres ont été observés comme étant à la hausse, comme dans certaines études antérieures, la baisse de mobilité des spermatozoïdes était continue. Comme résultat direct pour les individus, moins de mâles à la naissance, une plus grande mortalité des femelles, et une augmentation des cas de cryptorchidie. Plus inquiétant, les composants chimiques trouvés dans les prélèvements étaient également présents dans un large panel d'aliments pour chiens également testés. Etant donné que la concentration de ces composants chimiques retrouvés dans l'appareil reproducteur l'affecte directement, les chercheurs en ont conclu qu'il doit exister un mécanisme par lequel l'environnement chimique affecte directement la fertilité masculine.

(source : New York Times / Nature : <http://www.nature.com/articles/srep31281>)

Etats-Unis

L'agressivité chez le chien aurait une origine génétique

Si vous rencontrez des personnes pensant que leur chien pourrait être prédisposé à être agressif, ne vous étonnez pas : cela pourrait bien être possible, d'après une nouvelle étude. Des chercheurs américains ont identifié approximativement 12 gènes communs chez plusieurs races de chiens qui seraient associés à une prédisposition à l'agressivité envers un humain ou un chien familier ou non familier. L'étude a été publiée le 8 août dans la revue *BMC Genomics*.

« Nous nous sommes concentrés sur les gènes spécifiques liés à l'agressivité envers des humains et chiens non familiers, que l'on trouve dans deux régions précises du génome », explique Carlos Alvarez, l'un des auteurs de l'étude. « Ces gènes concordent avec les mécanismes de la peur et de l'agression neuronale, connus comme l'axe amygdalo-hypothalamo-hypophyso-surrénalien. »

(source : NewStat, 18 août)

Etats-Unis

Les chiens préfèrent les compliments aux friandises !

Les chiens sont des animaux sociaux, surtout dans leur rapport avec leur maître. Une récente étude démontrerait que les chiens préféreraient nettement les compliments et des paroles gentilles de leur maître en guise de récompense plutôt que des friandises.

Des chercheurs de l'université Emory d'Atlanta ont combiné des données d'imagerie cérébrale à des expériences comportementales pour savoir quelles étaient les préférences des chiens. Et d'après leurs observations, les chiens choisiraient volontiers les paroles.

L'étude a été publiée le 12 août dans la revue *Social, Cognitive and Affective Neuroscience*. « Nous essayons de comprendre la base du lien homme-chien et si elle se concentre surtout sur la nourriture ou sur une relation plus affective », explique Gregory Berns, auteur principal de l'étude. « Sur les 13 chiens qui ont participé à l'étude, la plupart préférait les compliments de leur maître à la nourriture proposée, ou alors ils appréciaient les deux sans préférence. Deux chiens seulement ont manifesté une nette préférence pour les friandises. »

(Source : NewStat, 23 août)

Pays-Bas

Une méthodologie pour savoir s'il est raisonnable d'adopter un animal exotique

Comment savoir si un animal exotique sera heureux comme animal de compagnie ? Des chercheurs néerlandais ont mis au point une méthode d'évaluation pour le savoir.

De plus en plus de vétérinaires font face à cette mode croissante qui consiste à avoir des animaux de compagnie sauvages ou exotiques. La grille d'évaluation ne concerne que les mammifères, mais permettrait de savoir si un individu sauvage peut être gardé comme animal domestique.

L'étude a été publiée le 20 mai dernier dans la revue *Frontiers in Veterinary Science*.

Aux Pays-Bas, les 5 animaux exotiques les plus recherchés sont le daim sika, le wallaby, le wallaby tamar, le lama et la civette.

Le but de l'étude était de lister les animaux qui pourraient être domestiqués sans avoir besoin de connaissances biologiques très poussées ou d'un savoir-faire spécifique. La première étape fut d'identifier les animaux les plus populaires, par une recherche sur Internet, auprès des vétérinaires et des centres de sauvetage. Les mammifères étaient ensuite classés selon leurs besoins comportementaux, leur santé, les risques pour leur bien-être. Selon Paul Koene, principal auteur de l'étude, « l'équipe a identifié 5 espèces, mais elle compte la compléter après près de 270 autres mammifères. Elle tentera aussi de faire le même travail d'évaluation pour les oiseaux et les reptiles. Tout cela constituera une base de données exploitable et partageable dans le monde entier et dans une grande variété de contextes. »

(source : NewStat, 24 août)

CONGRES

Compte rendu du Canine Science Forum 2016, Padoue, Italie

par Charlotte Duranton, éthologue à AVA et doctorante Université Aix-Marseille

Dr. P. Pongrácz – La communication vocale chez le chien: contenu, informations et évolution.

Les vocalisations des chiens sont variées et porteuses d'informations.

L'approche du Dr. Pongrácz et de son équipe pour étudier les aboiements des chiens s'est basée sur l'hypothèse que les particularités de ces vocalisations ont évolué sous de nouvelles pressions de sélection dues à la vie des chiens dans le monde des humains. Les

aboiements sont devenus un signal contenant des informations fiables et variables à propos de l'état interne des chiens, pour une nouvelle audience : non plus seulement leurs congénères, mais les humains, qui utilisent énormément la communication vocale.

Dans une série de tests dans lesquels étaient diffusés des playbacks d'aboiement, le chercheur et ses collègues ont montré qu'indépendamment de leur niveau d'expérience avec les chiens, les gens peuvent catégoriser correctement des aboiements de chiens produits dans des contextes variables ainsi que les états émotionnels des chiens liés à ces aboiements (aboiements de joie/jeu, aboiements de peur, etc etc).

L'équipe a aussi montré que, même s'il semble que les aboiements du chien se sont diversifiés sous la sélection de la domestication et donc des humains, la communication vocale, notamment par les grognements cette fois-ci, garde un rôle dans la communication intraspécifique, c'est à dire entre chiens. L'équipe du Dr. Pongrácz a réalisé plusieurs études portant sur l'interprétation de playbacks de différents types grognements par des chiens qui les entendaient. Les chiens savent reconnaître, en entendant simplement une séquence de grognements, s'ils appartiennent à un petit ou à un grand chien. Les chiens sont aussi capables de différencier si le grognement qu'ils entendent est un grognement de jeu, de peur, de protection, de défense de ressource... Par exemple, les chercheurs laissaient un os visible pour le chien testé, avec un son de grognement diffusé. Quand un grognement de jeu ou de peur était diffusé, les chiens testés s'approchaient rapidement de l'os pour le prendre, alors que quand un grognement de défense de ressource était diffusé, les chiens testés mettaient beaucoup plus de temps avant d'oser s'approcher de l'os. Les grognements portent donc des informations sur le contexte de leur production, que ce soit du jeu, ou différentes situations de conflits.

Les chercheurs encouragent la recherche sur les vocalisations canine à étudier des situations appliquées, notamment dans la relation humain-chien, la production de gémissements pour attirer l'attention de humains, ou encore les aboiements/hurlements des chiens laissés seuls.

F. Carballo – La capacité des chiens à discriminer les attitudes généreuses ou égoïstes des humains : comparaison entre les chiens de famille, les chiens de refuge, et les chiots.

Les chiens savent différencier les attitudes généreuses et égoïstes des humains.

Pour répondre à cette question, F. Carballo et son équipe ont comparé des chiens de famille adultes (ayant de fortes interactions avec l'humain), des chiens de refuge adultes (ayant peu d'interactions avec l'humain), et des chiots âgés entre 45 et 60 jours (c'est à dire en cours de socialisation) dans une tâche où les chiens étaient exposés à deux expérimentateurs, un généreux et un égoïste.

Pendant une phase d'entraînement, l'expérimentateur généreux pointait en direction d'un bol dans lequel se trouvait de la nourriture, puis le chien pouvait manger la nourriture ; alors que l'expérimentateur égoïste faisait aussi le geste de pointage vers le bol, mais le chien n'était pas autorisé à manger la nourriture. Chaque chien recevait 6 séances d'entraînement avec chacun des expérimentateurs. Ensuite, les chiens étaient soumis à un test de préférence entre les deux expérimentateurs : on leur présente les expérimentateurs debout, immobiles,

et on regarde le premier expérimentateur vers qui se dirigent les chiens, ainsi que le temps passé à proximité de chaque expérimentateur. Puis, les chiens recevaient à nouveau 6 séances d'entraînement et un test de préférence.

Les chercheurs ont trouvé que les chiens de compagnie et les chiens de refuges ont préféré interagir avec l'expérimentateur généreux dès le premier test de préférence, alors que les chiots ne l'ont fait qu'après le second test.

F. Carballo et son équipe concluent donc que les connaissances sociales nécessaires aux chiens pour faire la différence entre généreux et égoïste se développent assez tôt dans le développement des chiens, et ne nécessitent pas d'expériences avec les humains très poussées.

N. Albuquerque – Compréhension fonctionnelle des émotions chez le chien.

Les chiens réagissent de façon fonctionnelle aux émotions négatives.

Les chiens étaient capables de reconnaître le stimulus audiovisuel cohérent (image positive avec son positif, et image négative avec son négatif) peu importe le sexe, la valence ou le côté de présentation. Les chercheurs ont donc conclu que les chiens sont capables de reconnaître et d'associer entre elles les expressions faciales et vocales, de leurs congénères et des humains.

Pour étudier si en plus les chiens y répondent de façon fonctionnelle, les chercheurs se sont intéressés aux comportements présentés par les chiens, comme les purlèchements des babines (qui sont considérés comme des signaux de communication lorsqu'il n'y a pas de nourriture) pendant qu'on leur présentait les stimuli. L'équipe d'Albuquerque a analysé l'intensité des purlèchements de babines en fonction du temps passé à regarder les images, et la fréquence des purlèchements de babines dirigés vers la photo joyeuse ou en colère pour chaque chien.

Les analyses statistiques ont révélé que les chiens faisaient plus de purlèchements de babines face aux images d'humains que face à celles de congénères. Les résultats ont aussi montré que les chiens faisaient plus de purlèchements des babines lorsqu'ils regardaient les images de faces en colère que de faces joyeuses.

Les chercheurs concluent donc que leurs résultats mettent en évidence une réponse spontanée différentielle lorsque les chiens sont confrontés à l'expression d'émotions négatives, indiquant ainsi que les chiens comprennent de façon fonctionnelle l'information émotionnelle qu'ils perçoivent.

N. Affenzeller – Faire des activités de jeu après une séance d'apprentissage améliore la mémorisation chez les labradors retriever.

Jouer avec votre chien après un apprentissage améliore sa mémorisation.

Les résultats de l'étude ont montré que lorsqu'on les testait à nouveau 24h après la première séance d'apprentissage, les chiens qui avaient eu une activité de jeu avaient besoin de moins d'essais pour se rappeler la tâche apprise la veille, par rapport aux chiens qui n'avaient pas eu de période de jeu. Les auteurs concluent donc que la séance d'activité de jeu après l'apprentissage a amélioré la mémorisation de la tâche par les chiens.

C'est la première fois qu'est mis en évidence le rôle d'une activité post-apprentissage sur la mémorisation chez le chien.

G. Cimarelli – Les relations des chiens de compagnie avec leur maître et les autres chiens vivant sous le même toit.

Les chiens n'ont pas les mêmes relations avec les autres chiens qu'avec les humains.

Cimarelli a donc décidé d'étudier la relation unissant un chien avec son maître et ses compagnons chiens. Pour étudier si les maîtres et les chiens compagnons ont des rôles semblables ou différents pour un chien de compagnie, la chercheuse et son équipe ont développé plusieurs tests permettant d'évaluer de nombreux aspects de la relation que le chien a avec son maître et les autres chiens (dépendance, support social, référencement social, etc etc).

Les chercheurs ont donc testé 65 chiens avec leur maître, et 57 chiens avec un partenaire chien qui vivait avec eux depuis au moins 1 an. Chaque dyade était testée dans un parc extérieur, et devait faire cinq tâches : exploration, séparation, réunion, réaction face à un objet nouveau, et face à un individu effrayant. Les chercheurs ont observés les mêmes comportements chez les chiens qu'ils soient testés avec leur maître ou un chien (orientation vers le partenaire, synchronisation, jeu, recherche de contact, comportements associés au stress, etc etc).

Les résultats montrent que les chiens regardent plus leur maître, mais qu'ils synchronisent plus leurs mouvements avec leur compagnon chien. Ces résultats mettent en évidence un rôle différent d'un compagnon humain et canin pour le chien de compagnie. Les auteurs proposent que le chien utilise son propriétaire comme une source d'information, et considère son partenaire chien comme un compagnon avec lequel partager des activités.

S. Marshall-Pescini – Regarder vers l'humain : un comportement de renoncement, ou une mesure de communication avec l'humain ? Ré-évaluation de la tâche « non-résoluble » chez les loups vivant en meute, les chiens vivant en meute, les chiens errants, et les chiens de compagnies.

Les chiens apprennent à regarder les humains pour leur demander de l'aide lorsqu'ils n'arrivent pas à résoudre un problème.

De nombreux auteurs ont d'ailleurs suggéré que ce comportement est une capacité qui a évolué chez les chiens pour s'adapter à leur environnement de vie dans un milieu d'humains. Cependant, lorsqu'aucun humain n'est présent, les loups confrontés à un problème difficile qu'ils n'arrivent pas à résoudre, sont plus persistants que les chiens. Il se peut donc que le fait que les chiens se retournent et regardent un humain soit en fait une conséquence d'une tendance générale qu'ils auraient à abandonner plus rapidement que les loups.

Marshall-Pescini et ses collègues ont cherché à savoir quelle était l'hypothèse la plus juste : une évolution due à la vie avec les humains, ou une tendance générale à abandonner rapidement ? Ils ont donc comparé les comportement de regards vers l'humain lorsqu'ils sont confrontés à une tâche impossible chez différents canidés : 20 chiens de compagnie, 21 chiens errants, 20 chiens vivant en meute, et 15 loups vivant en meute, tout en contrôlant le temps de persistance de chaque individu (le temps passé à interagir avec l'appareil).

Les résultats de l'étude ont montré que le degré de persistance affecte les comportements de regard vers l'humain. Quand les chercheurs ont contrôlé pour la persistance, ils se sont

rendu compte qu'il n'y a aucune différence dans le temps avant le premier regard à l'humain entre les loups et tous les groupes de chiens. De plus, les chercheurs ont trouvé que les loups interagissent de façon générale plus longtemps avec l'appareil que tous les groupes de chiens quels qu'ils soient. En contrôlant pour la persistance, les résultats ont aussi montré que les chiens de compagnies regardaient plus l'humain que les loups ou les chiens errants, et que les chiens élevés en meute et les loups élevés en meute se comportaient de manière similaire.

Pris ensemble, tous ces résultats semblent montrer qu'en fait, le facteur le plus important pour expliquer le comportement de regard vers l'humain est bien le degré de persistance, et que lorsqu'on contrôle pour ce facteur, les différences entre chiens et loups sont minimales. Cela montre aussi que lorsque des différences restent quant au temps passé à regarder l'humain, elles sont en fait expliquées par le degré de socialisation à l'humain. C'est donc un exemple de plus de l'importance des histoires de vies et des apprentissages des individus dans leur communication avec l'humain.

C. A. Kaufmann – Le comportement social des chiens mâles castrés comparé à celui des chiens mâles intacts. Analyses vidéo, questionnaires et études de cas.

La castration peut avoir des impacts négatifs sur les comportements sociaux des chiens.

Les chercheurs se sont intéressés aux comportements sociaux des chiens. Les chercheurs ont trouvés des différences significatives : les chiens castrés reniflaient moins les parties génitales des autres chiens, montraient plus les crocs, et étaient plus agressifs envers les autres chiens que les mâles entiers.

En plus, des questionnaires ont été complétés par 104 propriétaires de chiens. Les résultats de ces questionnaires montrent que les chiens castrés réagissent de façon plus instable, moins constante, dans les situations stressantes.

Les chercheurs ont aussi étudié 54 cas pratiques lors de consultations vétérinaires. Leurs analyses ont révélé que les comportements d'agression et de peur sont plus fréquents chez les chiens mâles castrés qu'entiers.

Ces résultats vont dans le sens de précédentes études qui indiquent que la castration peut avoir des effets négatifs sur le comportement des chiens mâles. Mais il faut rester prudent : les mâles ont pu être castrés pour les problèmes de comportements cités. Cependant, même si c'est le cas, l'étude montre donc que la castration n'a en rien diminué les problèmes de comportement des mâles liés à la peur ou à l'instabilité émotionnelle.

I. Schöberl – Le type d'interactions du propriétaire affecte le comportement et la réponse physiologique des chiens lorsqu'ils se sentent menacés.

Les chiens ayant des maîtres rassurants sont moins stressés et se calment plus vite lorsqu'ils ont peur.

Aucun des chiens testés n'étaient stérilisé, car on sait que cela peut influencer leur réaction dans les situations stressantes. La menace consistait en l'approche d'une personne inconnue, portant une capuche, des lunettes, et se penchant en avançant directement sur le chien. Les fréquences cardiaques et variations de fréquences cardiaques étaient relevées avant et après la phase de menace grâce à une ceinture moniteur de fréquence cardiaque (Polar-RS800CX), et les chercheurs ont également observé les comportements des chiens.

Les résultats de l'étude ont montré que la fréquence cardiaque était plus élevée pendant la menace qu'après la menace, et que la variation de la fréquence cardiaque était plus élevée en présence du maître qu'en son absence. C'est à dire que la fréquence cardiaque des chiens diminuait plus après la menace lorsque le maître était présent : la présence du maître apaisait les chiens.

De plus, les chercheurs ont trouvé que les chiens dont les propriétaires interagissaient de façon amicale et rassurante avaient une fréquence cardiaque plus basse (étaient moins stressés) et une plus haute variabilité de la fréquence cardiaque (se relaxaient plus rapidement). Et ils ont également trouvé que les chiens se synchronisaient plus avec leur maître, et montraient plus de comportements amicaux vis à vis de la personne menaçante lorsque leur maître interagissait de façon amicale et rassurante.

Les chercheurs concluent que le style d'interaction du maître avec son chien se reflète dans le comportement du chien et dans ses paramètres physiologiques. Les maîtres amicaux et rassurants ont des chiens plus sécurisés, amicaux et apaisés.

J.R.A. Butler – Régime alimentaire de chiens errants en zone rurale au Zimbabwe.

Les chiens errants du Zimbabwe se nourrissent principalement de nourriture humaine à base de farine de maïs et d'excréments humains.

Dans les régions moins développées, il y a parfois un manque de lieux sanitaires, et les risques pour la santé humaine et pour la conservation de la faune sauvage du à un manque de contrôle de la population de chiens errants sont importants. La présence excréments peut avoir un rôle important dans ce cadre.

Butler et ses collègues ont réalisé des observations directes de 16 chiens errants, suivis par radio émetteur, pendant 18 mois, dans une zone rurale du Zimbabwe.

Leurs observations ont révélé que les ressources alimentaires d'origine humaine représentaient 87,5% du régime alimentaire des chiens. L'aliment le plus souvent consommé était les restes de sadza (un plat typique de la région, à base de farine de maïs et de légumes), ainsi que des excréments humains. En volume de nourriture ingurgitée, les charognes de mammifères représentaient 49%, et les restes de sadza et d'excréments humains 43%. Cependant, quand les chercheurs ont regardé non plus en volume, mais en composition nutritive, ils ont trouvé que l'apport principal en protéine provient des restes de sadza et des excréments humains.

L'équipe de chercheurs conclue alors que le nettoyage des restes humains dans les pays plus occidentalisés peut avoir eu un rôle essentiel dans le passage de la vie de chiens errants à celle de chiens de compagnies, ne leur permettant plus de survivre seuls. Butler souligne également que les contributions des restes et surtout des excréments humains dans le régime alimentaire et dans l'écologie comportementale des chiens errants contemporains devraient être plus reconnues et étudiées.

ETUDE

L'obésité chez l'animal domestique : analyses et gestion par les praticiens vétérinaires

L'obésité est l'une des maladies chroniques les plus communes et graves chez les chats et les chiens domestiques, et entraîne tout un panel de conséquences négatives, à commencer par un raccourcissement de l'espérance de vie. Bien que l'alerte ait été lancée sur ce problème depuis de nombreuses années et que les bénéfices d'un physique plus équilibré aient été maintes fois décrits, il reste toujours aussi frustrant et difficile pour les équipes vétérinaires et les propriétaires de bonne volonté de faire maigrir les animaux. D'autant plus que les bénéfices d'un régime réussi ne se maintiennent pas toujours sur le long terme, et les animaux reprennent souvent du poids rapidement après l'arrêt du régime. Pour prévenir l'obésité, les rôles du propriétaire et du vétérinaire sont capitaux, que ce soit pour l'identifier ou pour lutter contre elle.

C'est peut-être le plus difficile : reconnaître que son animal est obèse. La perception des propriétaires et des vétérinaires est très souvent différente. Les propriétaires posent un regard globalement irréaliste sur leur animal, et c'est justement une sous-estimation de la condition physique de l'animal et de son aspect corporel qui peut mener, dans un premier temps, au développement d'une obésité. Par ailleurs, l'humanisation de l'animal apparaît comme une justification du propriétaire pour expliquer son surpoids : le nourrir en abondance et le récompenser est une façon de lui montrer son affection. Dans ce cas précis, si le vétérinaire parle d'obésité de l'animal, le propriétaire sera sceptique, une réaction classique de déni. Il prendra même cela comme une accusation lorsque le vétérinaire exposera les risques associés à l'obésité, qui sont pourtant réels. Certains praticiens auront même entendu des patients expliquer qu'ils préfèrent avoir un animal heureux, même s'il est obèse et qu'il ne vivra pas vieux, plutôt que de le restreindre et ainsi de risquer de le rendre malheureux ! Une façon de rationaliser le problème et de signifier qu'ils ne feront rien pour le résoudre... Cela ne doit pour autant pas arrêter les praticiens pour l'établissement du diagnostic, car il en va du bien-être de l'animal (voir plus bas « stratégies de communication auprès des propriétaires »).

L'obésité résulte d'un déséquilibre entre la dépense d'énergie et la prise de nourriture. De nombreuses études ont souligné divers facteurs pouvant conduire au développement de l'obésité :

- la prédisposition de certaines races, tant chez les chiens que chez les chats
- le sexe de l'animal
- s'il est stérilisé ou non
- son âge
- son taux de croissance

Le propriétaire peut être aussi facteur à risque, selon :

- les choix alimentaires qu'il décide pour l'animal
- la façon dont il le nourrit
- l'environnement qu'il lui fournit et l'exercice qu'il lui fait faire
- son âge et son propre état physique
- son revenu financier
- sa perception de l'état de son animal

Chez certaines races de chiens, un plus grand risque de développer une obésité peut être lié à un moindre besoin d'énergie.

Il a été en tout cas observé dans certaines études que les chiens obèses vivent souvent avec des maîtres âgés et eux-mêmes en surpoids, sans que l'observation ait été également confirmée chez les chats. Ces propriétaires parlent beaucoup à leurs animaux, les laissent dormir avec eux, et les surveillent pendant la prise des repas, ce qui tend à faire penser qu'ils

les humanisent. Très souvent, ces mêmes propriétaires ont un faible revenu financier et dépensent peu pour la nourriture de leur animal. Dans leur étude, Courcier et al l'ont souligné, et ont également noté que la sous-estimation de l'état physique de l'animal était courante. En comparant les perceptions de propriétaires de chien de Glasgow et de leurs vétérinaires, les chercheurs ont noté que 44% des propriétaires sous-estimaient l'obésité de leur chien.

Ainsi, de nombreux facteurs sont à l'oeuvre dans le développement de l'obésité, et les choix relatifs au propriétaire, tels que le choix du régime alimentaire, le fractionnement des repas et l'environnement de vie, sont très importants et doivent être considérés lorsqu'il s'agit de faire maigrir un animal. La plupart des études s'accordent à dire qu'une nourriture à volonté, trop riche doit être échangée contre une nourriture équilibrée et adaptée à l'animal, et que les animaux stérilisés doivent être suivis de près. La détermination des besoins énergétiques doit être évaluée dans la mesure du possible, et par ailleurs, le degré de restriction visant à éviter une reprise de poids peut varier et être ajustée.

J. A Larsen, C. Villaverde, *Scope of the Problem and perception by owners and veterinarians*, 2016

Quel traitement conseiller ?

Il est capital d'impliquer les propriétaires dans le programme d'amaigrissement, afin de déterminer des stratégies de nourrissage efficaces qu'ils pourront réaliser chez eux. Ceci afin de s'assurer qu'ils adhéreront sans réticence et sans paresse au programme arrêté.

En dehors des ajustements propres à chaque animal et aux possibilités du propriétaire, tout plan de régime devrait inclure une promenade 3 fois par jour pour un total de 30 à 45 minutes de marche.

Le vétérinaire devra particulièrement se soucier de l'implication du propriétaire, ce qui passera par une stratégie de « contrôle » de son propre comportement : lui apprendre à résister à la tentation de trop récompenser son animal, à ne pas culpabiliser, à ne pas être dans le déni, à être concentré sur l'objectif fixé etc.

Afin d'établir un plan d'amaigrissement réaliste et surtout réalisable par les propriétaires, se baser sur les « 5 A » peut être une bonne approche pour les conseiller efficacement :

- « Assess », évaluer : évaluer au mieux le cas de l'animal et conseiller en conséquence
- « Advise », conseiller : expliquer de façon argumentée quels sont les risques de l'obésité
- « Agree », se mettre d'accord : collaborer avec le propriétaire afin de s'assurer son intérêt et sa bonne volonté
- « Assist », aider : aider le propriétaire à mettre en place au mieux les conseils reçus
- « Arrange », accommoder : apporter un suivi et une aide pendant le programme, l'ajuster si besoin

Le programme d'amaigrissement joue certes une part importante dans le contrôle du poids, mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'environnement et de l'approche du propriétaire. Conseiller de l'exercice, des stratégies de nourrissage, et globalement une activité quotidienne pour l'animal sont des aspects environnementaux à ne pas négliger.

M. Murphy, *Obesity treatment, environment and behavior modification*, 2016

Gestion des cas d'obésité et stratégies de communication auprès des clients

L'obésité continue d'être la maladie la plus répandue chez les chiens et les chats, affectant près de la moitié de la population d'animaux domestiques aux Etats-Unis. Bien qu'il soit bien établi que l'obésité a une influence très négative sur la santé, le bien-être, et même la durée de vie, les vétérinaires rencontrent encore beaucoup de difficultés pour « éduquer » et convaincre les propriétaires qu'il serait nécessaire d'entamer un programme de perte de poids de leur animal.

Les vétérinaires peuvent manquer de leadership ou de techniques pour communiquer efficacement avec leurs patients à ce sujet. En outre, le manque de temps et des inquiétudes concernant le bon régime alimentaire à donner à l'animal constituent des obstacles supplémentaires pour évoquer le sujet de l'obésité. Les équipes vétérinaires doivent alors se présenter comme un groupe cohérent et unifié dans leur approche pour traiter efficacement l'obésité des animaux de compagnie et de surmonter ces défis.

De nombreux vétérinaires sont réticents à dire à un propriétaire que leur animal est obèse, craignant que le diagnostic ne l'offense ou ne le bouleverse au point même qu'ils perdent sa clientèle. Si les vétérinaires parviennent à transmettre leurs recommandations diététiques, il se peut que derrière celles-ci soient négligées par le client, ou qu'il n'arrive pas à les mettre correctement en pratique et à faire maigrir son animal. En retour, cela peut décourager le vétérinaire.

Certes, l'obésité animale est un sujet complexe, difficile et sensible, mais c'est une responsabilité professionnelle pour le vétérinaire de la traiter comme toute autre maladie grave, aussi les stratégies de communication et les traitements doivent être réfléchis et conçus de façon à impliquer davantage le personnel et engager activement les clients pour qu'ils réussissent à faire maigrir leur animal de compagnie.

La cohérence est nécessaire pour que le succès soit durable. Les équipes vétérinaires doivent ainsi mettre au point une approche claire, logique et méthodique pour conseiller les clients sur l'alimentation, le mode de vie, et la qualité de vie de leur animal. Les conseils nutritionnels et les recommandations sur la perte éventuelle de poids devraient faire partie intégrante des visites de routine, par exemple pour un vaccin, des premiers rendez-vous pour un chiot ou un chaton, et lors de visites d'animaux malades. L'objectif de l'équipe vétérinaire devrait être d'évaluer la nutrition d'un patient comme le cinquième signe vital dans chaque examen, tel que proposé par le World Small Animal Veterinary Association.

Un autre élément important pour assurer des conseils nutritionnels de façon efficace est d'assurer

que l'équipe de soins est ouverte, accessible, et empathique. Beaucoup de propriétaires sont réticents à demander des conseils diététiques à leur vétérinaire : ils peuvent en effet se sentir gênés, craignent d'être jugés comme de mauvais propriétaires, ou doutent tout simplement que l'équipe vétérinaire puisse les aider. Ces préoccupations sont légitimes, et les professionnels doivent être là pour y répondre.

Il est important que les équipes vétérinaires soient proactives sur la perte de poids, car les clients peuvent rarement aborder le sujet spontanément. Chaque membre de l'équipe doit être formé pour communiquer de manière cohérente, sans jugement ou agressivité. Les vétérinaires doivent se concentrer sur l'écoute active de leurs clients, faire preuve d'ouverture d'esprit et être flexibles aux besoins de chaque propriétaire, de façon à offrir un soutien individualisé. Chaque membre de l'équipe a la possibilité d'influencer la compréhension du propriétaire sur la condition physique de son animal, sur la nutrition et ce qu'il faut changer. C'est la responsabilité des vétérinaires et des chefs d'équipe pour créer et maintenir les meilleures pratiques pour les communications et les traitements.

Trois éléments clés pour la réussite d'un régime

Le succès clinique pour atteindre et maintenir la perte de poids chez les animaux est déterminé par 3

facteurs clés: l'engagement du propriétaire, un programme de perte de poids individualisé, un contact vétérinaire régulier et cohérent. Lorsque ces trois éléments sont réunis, les taux de réussite sont grandement améliorés.

Réussir la gestion de l'obésité peut être très enrichissante. L'animal voit sa qualité de vie améliorée, et se trouve en meilleure santé. Le propriétaire de l'animal sera un client fidèle, surtout s'il s'est impliqué dans le plan de soins de son animal et a été motivé par l'équipe vétérinaire en ce sens.

J. Churchill, E. Ward, *Communicating with pet owners about obesity, roles of the veterinary health care team*, 2016.

Bibliographie

R. Backus, A. Wara, *Development of obesity, mechanisms and physiology*, 2016

M.L. Chandler, *Impact of obesity on cardiopulmonary disease*, 2016

M. Clark, M. Hoenig, *Metabolic effects of obesity and its interaction with endocrine diseases*, 2016

L. Eirmann, *Nutritional Assessment*, 2016

C. Frye, J. W. Shmalberg, J. J. Wakshlag, *Obesity, Exercise and orthopedic disease*, 2016

A. German, *Obesity, prevention and Weight maintenance after loss*, 2016

D. E. Linder, V. J. Parker, *Dietary aspects of weight management in cats and dogs*, 2016

PROTECTION ANIMALE

Vers des méthodes alternatives à l'expérimentation animale : des récompenses pour les chercheurs oeuvrant en ce sens...

La législation évolue pour faire en sorte que les essais sur les animaux soient limités au strict minimum (et les contraintes subies par les animaux aussi faibles que possible) mais, en pratique, le nombre d'essais a plutôt tendance à augmenter à cause du nombre croissant de nouveaux composés chimiques qui apparaissent dans notre environnement et dont la sécurité doit être testée. (in l'Essentiel n°414)

Le Lush Prize est le plus grand fonds mondial destiné à encourager les chercheurs à proposer des solutions alternatives. 55 projets nés dans 22 pays ont d'ores et déjà profité de ce Prix. Lors des précédentes éditions, il a permis l'attribution de plus d'un million d'euros.

2,2 millions d'animaux de laboratoire « consommés » en France

Chaque année, au moins 115 millions d'animaux sont « consommés » dans le monde par les

laboratoires de l'industrie chimique et pharmaceutique, des universités et autres instituts de recherche, dont 11,5 millions en Europe (2,2 millions en France). Seule la mise au point de méthodes de substitution peut faire évoluer les choses. En matière d'expérimentation animale, c'est le concept des 3R qui doit prévaloir : diminuer le nombre d'animaux utilisés (Réduire), limiter la souffrance des animaux (Raffiner), voire s'affranchir de l'expérimentation animale (Remplacer). Un 4ème R est parfois ajouté, quand la Réhabilitation des animaux après leur utilisation est envisageable.

Le « Lush Prize » 2016 : une bourse de 315 000 euros

L'entreprise britannique qui fabrique et commercialise les cosmétiques de la marque Lush se positionne ouvertement en faveur des causes qu'elle défend. Son principal combat est celui de l'expérimentation animale : depuis sa création, il y a 20 ans, Lush milite pour l'interdiction des essais de cosmétiques sur les animaux et contribue activement à aider les chercheurs qui développent des méthodes de substitution, ou qui font pression sur les pouvoirs publics pour faire évoluer les choses. Depuis 4 ans, le Lush Prize récompense chaque année des chercheurs en pointe dans ce domaine. Des scientifiques du monde entier sont donc à nouveau invités à soumettre leur candidature pour le Lush Prize. Les inscriptions ont commencé depuis le 25 avril 2016 sur le site www.lushprize.org. Les différents gagnants se verront attribués une bourse globale de 250 000 livres (environ 315 000 euros).

Le Lush Prize se divise en 6 catégories : Science, Formation, Jeunes chercheurs, Lobbying, Sensibilisation du grand public et Black box prize. Lors de l'édition 2015, une partie importante de la dotation est allée à cinq chercheurs travaillant sur des méthodes de prévision des effets indésirables des composés chimiques appliqués sur la peau, sans recourir à l'animal : un Anglais (David Basketter), deux Suisses (Andreas Natsch, Roger Emter) et deux américains (Franck Gerberick, Terry Schultz). Leurs travaux visent à proposer des techniques qui puissent être appliquées dans tous les grands laboratoires du monde.

Lors de la cérémonie de remise du Lush Prize ayant eu lieu à Londres le 20 novembre dernier, L'Essentiel a rencontré la directrice éthique de Lush, Hilary Jones.

L'Essentiel : Depuis quand êtes-vous engagée dans le combat contre l'expérimentation animale ?

Hilary Jones : Mon engagement pour la défense des animaux remonte à l'adolescence ! En tant que « vegan », j'achetais des produits cosmétiques exclusivement végétaux et non testés sur les animaux. Je suis devenue cliente de Lush car leurs produits correspondaient à mes attentes. J'ai rejoint l'équipe fondatrice de la marque dans les années 1990 et je suis toujours avec eux. Je n'aurais pas pu intégrer une société dont je ne partage pas les valeurs.

L'Essentiel : Comment est née la marque Lush ?

Hilary Jones : L'actuel PDG de Lush, Mark Constantine, travaillait autrefois pour Body Shop, une autre société de cosmétiques. Avec quelques autres personnes, il a créé sa propre marque de produits naturels, pour rester indépendant et continuer à travailler selon l'éthique qui lui est chère. Body Shop a depuis été racheté par L'Oréal.

L'Essentiel : Qui sont les clients de la marque ?

Hilary Jones : Beaucoup de gens sont simplement attirés par les couleurs de nos produits et l'atmosphère très ludique qui règne dans les boutiques Lush. (NDR : il en existe

aujourd'hui 934, dans 44 pays différents, dont 43 en France). Mais nous avons aussi un noyau important de clients qui viennent parce qu'ils se sentent concernés par la protection de l'environnement, le bien-être animal, la toxicité de certains produits chimiques, etc. Globalement, les clients sont bien mieux informés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 20 ans. Ils sont soucieux de connaître les ingrédients que nous utilisons. Ils veulent des produits végétariens, bios, issus du commerce équitable, etc. Les clients s'intéressent aussi à la réglementation concernant l'expérimentation animale.

L'Essentiel : Depuis 2009, il est interdit de vendre en Europe des produits cosmétiques testés sur les animaux, qu'ils soient fabriqués dans la CE ou importés* . Cette loi a-t-elle fait avancer les choses ?

Hilary Jones : La loi a en effet permis d'éliminer de nombreux essais inutiles sur les animaux, même si elle a été très longue à se mettre en place car des groupes de pression importants ont retardé son application. La loi a aussi ses limites : tester un ingrédient sur les animaux est effectivement interdit si cet ingrédient est uniquement destiné à la fabrication de cosmétiques mais pas s'il entre dans la composition de produits alimentaires, textiles, etc. De plus en plus de pays tiers s'interrogent sur le bien-fondé de l'expérimentation animale pour évaluer la sécurité des produits cosmétiques : la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Turquie et Israël ont déjà choisi l'interdiction, le Japon, la Corée et le Brésil pourraient prochainement les rejoindre. Malheureusement, d'autres pays autorisent toujours les tests de cosmétiques sur les animaux. Le gouvernement chinois peut même réclamer que des produits importés soient testés sur les animaux quand ils sont commercialisés en Chine ! Lush n'ouvre pas de magasin en Chine pour cette raison.

L'Essentiel : Comment garantissez-vous la sécurité des produits Lush, s'ils ne sont pas testés sur les animaux ?

Hilary Jones : D'abord, les tests sur animaux ne sont pas une garantie de sécurité absolue ! Dans bien des domaines, les effets secondaires de certains composants chimiques apparaissent chez l'homme alors que les tests sur animaux n'ont rien mis d'anormal en évidence. Il faut quelquefois très longtemps pour que ces effets secondaires apparaissent. Même si la gamme de produits Lush est très large, la sécurité de nos cosmétiques n'a jamais été mise en cause. Leur fabrication s'appuie sur des ingrédients naturels qui ont fait leurs preuves depuis longtemps et qui n'exigent pas de tests particuliers. Nous choisissons de ne pas utiliser de nouveaux ingrédients « miracle », comme par exemple ceux issus des nanotechnologies. Qui connaît les effets potentiels de ces composants sur la peau et la santé en général dans quelques années ? Dans nos laboratoires, nous utilisons exclusivement des produits végétaux : herbes séchées, graisses végétales, fleurs, huiles essentielles, etc. Nous travaillons nos mélanges d'ingrédients nous-mêmes. C'est comme faire la cuisine ! Nous créons de nouveaux plats avec ce que la nature nous propose, c'est tout. Mais il faut faire beaucoup d'essais avant d'obtenir un résultat satisfaisant : pour un produit qui arrive sur nos rayons, c'est 50 à 100 autres qui ont été éliminés en cours de développement. C'est très frustrant mais cette sélection rigoureuse est indispensable pour proposer des produits aptes à convenir à notre clientèle.

L'Essentiel : Seulement 4 ans après son lancement, le Lush Prize est aujourd'hui un événement auquel participent de nombreux scientifiques de très haut niveau. Ce concours a-t-il été difficile à mettre en place ?

Hilary Jones : C'est la première étape qui a été la plus délicate : il fallait d'abord composer un jury d'experts scientifiques qui puisse administrer le Lush Prize pour la société. Quand on travaille pour une entreprise comme Lush, réputée comme « activiste », il est

difficile de séduire des scientifiques « sérieux », ils avaient un peu peur de nous ! Une fois la confiance établie, ce jury composé de bénévoles a fait un travail formidable. De manière complètement indépendante, ils ont tissé un réseau de chercheurs impliqués dans les méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Dès la première année, le succès du Lush Prize a suscité beaucoup d'autres candidatures pour l'édition suivante. Le jury fait aussi une veille scientifique très importante : lorsqu'il repère des chercheurs qui ont des résultats intéressants à présenter, il les contacte en direct.

DROIT

Réparation ou remplacement d'un « être sensible » ? La Cour de cassation valorise le statut de l'animal de compagnie

La Cour de cassation a rappelé, dans un arrêt du 9 décembre 2015, qu'un animal de compagnie, en l'occurrence un chien, est un être sensible, mais reste un bien ; un bien particulier, « destiné à recevoir l'affection de son maître » qui, le cas échéant et pour ce motif, serait donc tout à fait fondé à en refuser le remplacement si, à la suite de son achat, il s'avérait que l'animal était porteur d'un défaut de conformité, réparable et ceci quel qu'en soit le coût. Une décision qui, pour la première fois, semble-t-il, remet en cause favorablement le statut de l'animal de compagnie, en dehors de toute considération de race, de prix et de destination. (in l'Essentiel n°414)

Cette décision peut avoir de multiples conséquences sur la protection des acheteurs d'animaux de compagnie.

Les faits

Le 22 mars 2012, une éleveuse professionnelle vend à un particulier un chiot de race bichon frisé, en tant qu'animal de compagnie. Celui-ci se révèle atteint d'une cataracte héréditaire entraînant de graves troubles de la vision. Invoquant un défaut de conformité au regard, notamment, de l'article L211-9 du Code de la consommation, son nouveau maître demande réparation, plus une allocation de dommages-intérêts. Considérant que le coût de la réparation est « manifestement disproportionné » par rapport « à la valeur du bien ou de l'importance du défaut », le vendeur choisit plutôt de remplacer le chiot, ce que n'accepte pas l'acheteur. Comme c'est souvent le cas dans ce type de litiges, l'affaire est portée devant le tribunal compétent, en l'occurrence le TI de Vannes qui, le 28 août 2014, donne raison à l'acheteur qui exige de son vendeur la réparation de son animal et refuse son remplacement pourtant autorisé par la loi. Le vendeur – c'était évidemment prévisible - s'est pourvu en cassation. La Cour (1re Chambre civile) a rendu son arrêt le 9 décembre 2015. Un arrêt pour le moins inattendu.

Les dispositions du Code de la consommation

L'article L211-9 (créé par ordonnance du 17 février 2005) dispose qu'« en cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur ».

L'arrêt de la Cour de cassation

La Cour de cassation, reprenant les attendus du tribunal d'instance, a confirmé et précisé : « attendu, d'abord, qu'ayant relevé que le chien en cause était un être vivant, unique et irremplaçable et un animal de compagnie destiné à recevoir l'affection de son maître, sans aucune vocation économique, le tribunal, qui a ainsi fait ressortir l'attachement de Mme Y pour son chien, en a exactement déduit que son remplacement était impossible au sens de l'article L211-9 du Code de la consommation ; attendu, ensuite, qu'ayant retenu que le défaut de conformité de l'animal était présumé exister au jour de sa délivrance, concomitante à la vente, sans que soit démontrée une acquisition en connaissance de cause, le tribunal a implicitement mais nécessairement considéré que Mme X, réputée connaître le défaut de conformité du bien vendu en sa qualité de vendeur professionnel, avait commis une faute ; d'où il suit que le moyen n'est pas fondé ; par ces motifs : rejette le pourvoi ; condamne Mme X aux dépens ; vu l'article 700 du CPC, rejette la demande de Mme X et condamne celle-ci à payer la somme de 3 000 euros à Mme Y ».

Commentaires

Le jugement et l'arrêt rendus dans cette affaire sont tout à fait inédits, quelques mois seulement après le vote de la loi du 16 février 2015 qui dit dans son article 2 : « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens » (art. 515-14 du Code civil). Que peut-on en conclure ?

a. Tout d'abord, seul est visé ici le chien, en tant qu'animal de compagnie, « être vivant, unique et irremplaçable » ; et, précisément parce qu'il est « de compagnie », il est « destiné à recevoir l'affection de son maître », sans contrepartie économique ; l'attachement de Mme Y pour son chien rend donc celui-ci irremplaçable par un autre chien de même race, fût-il sans défaut : tous les motifs ainsi réunis n'autorisent plus le vendeur à préférer le remplacement à la réparation du bien, créant du même coup une exception à la règle. En serait-il de même pour tout autre animal de compagnie, y compris dans le cas d'un NAC, qui se révélerait porteur d'un défaut de conformité découvert dans des circonstances comparables ? Le libellé des attendus précités semble exclure le cas général des animaux domestiques, puisqu'ils ne sont pas tous des animaux

de compagnie. En d'autres termes, pourrait-on s'attacher, de la même façon, à un animal qui ne serait pas un animal de compagnie, au point qu'on ne puisse se résoudre, le cas échéant, à le faire remplacer par un autre qui lui serait semblable ?

b. N'oublions pas, d'autre part, que la législation du défaut de conformité d'un animal ne s'applique que lorsque le vendeur est un professionnel et que l'acheteur est un « consommateur » ; autrement dit, elle ne peut être invoquée dans le cas d'une vente faite par un particulier et où l'acheteur serait lui-même un consommateur, c'est-à-dire en l'espèce un non-professionnel. On voit bien l'ambiguïté de ce contexte singulier où l'animal, être sensible, reste malgré tout assimilé, notamment dans le cas d'une vente, à un vulgaire bien de consommation. L'analyse n'a manifestement pas été conduite jusqu'à son terme.

De sorte que le nouvel article 515-14 du Code civil manque, pour le moins, de cohérence puisque les animaux - sans distinction d'aucune sorte -, tous qualifiés d'« êtres vivants doués de sensibilité », restent « soumis au régime des biens », notamment dans le cas d'une vente. La solution de cette énigme ne résiderait-elle pas dans une refonte totale du droit des animaux, ceux-ci trouvant enfin une place qui leur serait propre entre le droit des personnes et le droit des biens, comme l'avait précisément recommandé Me Suzanne Antoine, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Paris, dans un rapport qu'elle avait remis au ministre de la Justice en mai 2005 ?

c. Le défaut de conformité se distingue du vice rédhibitoire (code rural, art. L213-1 et suivants, liste très limitée, délais très courts) et du vice caché (code civil, articles 1 641 et

suyvants, délai d'action qui court à compter du jour de la découverte du vice), notamment par le fait que son mode d'action est explicitement prévu comme étant une extension des dispositions prioritaires de l'article L213-1 du code rural et par le fait également que le délai d'action (2 ans) court à compter du jour de la livraison de l'animal. Ces différentes modalités d'action ont déjà fait l'objet, ici, d'une publication spécifique. Il est néanmoins important de rappeler que, en principe, la législation des vices cachés ne peut être invoquée que si une mention expresse et afférente figurait déjà sur l'attestation de vente. La plupart des acheteurs, évidemment, n'en savent rien. Et la plupart des vendeurs ne sont pas particulièrement enclins à le leur faire savoir.

d. L'application de l'article L211-9 du Code de la consommation - qui est au coeur même de ce litige - vient donc de connaître une exception singulière et ceci pour deux raisons : d'une part, la faculté laissée au vendeur de ne pas procéder à la réparation du bien, dès lors que celle-ci entraînerait un coût « disproportionné au regard de l'autre modalité », se trouve purement et simplement annulée par le seul fait qu'il y aurait déjà entre le bien vivant et sensible et son maître un lien d'attachement, aspect pour le moins subjectif que l'on ne s'attend pas à trouver spontanément dans un code qui régit la consommation des biens ; d'autre part, cette interprétation suggère et confirme que l'animal est un bien vivant, sensible, par opposition aux biens inertes qui ne peuvent se mouvoir que sous l'effet d'une force étrangère, cette suggestion s'accompagnant d'une autre difficulté, à savoir que - si l'on en croit l'arrêt précité - seul l'animal de compagnie et notamment le chien, serait susceptible de faire ressortir cette notion d'attachement qui a permis au juge de la Cour d'en déduire que l'animal en question était donc devenu irremplaçable.

e. Jusqu'à cet arrêt qui fera sans doute date, comme le fit jadis le célèbre arrêt Lunus1, les juges prenaient surtout en compte la destination (ou l'usage) que l'acheteur voulait donner à sa nouvelle acquisition, cherchant surtout à établir, avant de rendre une décision, un lien de cause à effet entre le dommage subi par le propriétaire et l'usage qu'il comptait faire de l'animal. L'expression « animal de compagnie » excluait donc a priori tout autre usage que celui de la compagnie, celle-ci étant comprise dans son sens le plus large. Cette fameuse expression, préférée des vendeurs qui en général s'abstenaient d'en expliquer les éventuelles conséquences auprès de leurs clients acheteurs - et pour cause ! -, vient de subir une rotation de 180°, puisqu'il suffira désormais à l'avocat de l'acheteur de démontrer que son client s'est déjà fortement attaché à son animal et de faire référence à ce nouvel arrêt qui l'établit d'une façon magistrale et dont on peut parier qu'il va faire jurisprudence. Avec un bémol, cependant : cet arrêt ne vise que les animaux de compagnie et, tout spécialement, les chiens. Il sera intéressant de voir si la Cour suprême retient, par la suite, tout ou partie de sa récente démonstration pour l'appliquer à d'autres NAC, voire - pourquoi pas ? - à d'autres animaux domestiques... L'animal dit de compagnie vient, à l'évidence, de gravir quelques marches dans la considération qui lui est portée, dès lors que, même sans grande valeur pécuniaire, il est susceptible de « recevoir l'affection de son maître », celle-ci suffisant à en interdire le remplacement et à obliger son vendeur à assumer tous les frais de sa « réparation », quel qu'en soit le coût. Cet arrêt risque de provoquer des orages dans l'environnement des vendeurs d'animaux de compagnie... On peut aussi imaginer, dès maintenant, que de nouveaux arrêts viendront préciser, dans les mois à venir, cette évolution qui n'est pas sans lien direct avec la loi du 16 février 2015. Certes, l'animal était déjà un être sensible au regard du Code pénal et du Code rural ; depuis un an, il a gagné quelques galons dans le Code civil, enfin reconnu comme un être vivant, doué de sensibilité. « Ni repris, ni échangé » dans le cas présent, au motif que son maître y est particulièrement attaché, il attend que notre pays lui « fabrique » un code spécifique, enfin adapté à sa nature, loin du code de la consommation (vais-je consommer demain mon chat ?) et en lien étroit avec tout ce qui a déjà été fait en la matière chez nos voisins partenaires de l'Union européenne. Qui va avoir le courage de lancer cette vraie réforme ?

Sources :

1. Cour de cassation, arrêt du 16 janvier 1962 ; préjudice d'ordre affectif, subi à la suite de la mort accidentelle d'un cheval, son maître ayant réussi à démontrer qu'il y était particulièrement attaché.
2. Article L214-6 du Code rural et de la pêche maritime : « *on entend par animal de compagnie tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément* ».